

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital de 4.634.696 DT
Identifiant Unique : 047057W - MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis -Tunisie

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 25/06/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq Juin à 15 heures, les actionnaires de la Société Atelier du Meuble intérieurs sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Hôtel Dar El Marsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba La Marsa -Tunis, et ce, sur convocation du conseil d'administration réuni le 04/06/2020 parue au JORT N° 37 du 05/06/2020, et dans un quotidiens paraissant à Tunis, La Presse le 06/6/2020 et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (B.O.R.N.E) N° 127 du 05/06/2020,

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane est nommé président de L'Assemblée et été spécialement délégué à cet effet par le président du conseil d'Administration.
- Monsieur Nader GHAZOUANI et Monsieur Ali BEN KHALED sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
- Monsieur Kamel MEKADMINI est désigné secrétaire de la séance

Le président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent 69.00 % des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO
- 2- Copie de l'avis de convocation publié dans 2 quotidiens dont l'un en langue arabe
- 3- Copie de l'avis de convocation publié au bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF
- 4- La feuille de présence de l'Assemblée
- 5- La délégation spéciale donnée par le président du conseil d'Administration
- 6- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- 7- Les rapports d'activité de l'exercice 2019
- 8- Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2019 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2019
- 9- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2019 et le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2019
- 10- Le projet de résolutions proposées à l'AGO

Monsieur le président rappelle que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires à la Société Atelier du Meuble intérieurs sis au 62 Rue de l'or Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa, dans les délais réglementaires et que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis de convocation à savoir :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;

- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019 ;
- 7- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 9- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- 10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- 11- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Première résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2019 qui s'élève à 2.663.073 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	2 663 073
Résultats reportés 2018	1 321 371
Résultat à affecter	3 984 444
Affectation de la réserve légale	0
Résultat disponible	3 984 444
Dividendes à distribuer	695 204
Augmentation du capital par incorporation de la réserve	926 939
Résultats reportés 2019	2 362 301

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,150 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 31/07/2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer la somme de 2000 Dinars brute pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs- SA Identifiant Unique : 047057W - MF : 047057W/A Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa - Tunis -Tunisie : PV du AGO du 25/06/2020

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Hatem Ben Slimane
- Mr Mohamed Aziz Ben Slimane
- Mme Salima Ben Slimane
- Mr Riadh Kekli

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires prend acte des quatre candidatures pour le poste d'administrateur représentant des petits porteurs déposée par Monsieur Nader Ghazouani, Monsieur Abderrazek Ben Ibrahim, Monsieur Faouzi Karoui et Monsieur Anis SOUSSI.

Suite à l'élection de Mr Nader Ghazouani en tant que représentant des petits porteurs par les actionnaires minoritaires, l'Assemblée générale ordinaire décide de nommer Mr Nader Ghazouani en tant que représentant des petits porteurs.

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Cinquième résolution :

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à terme, l'Assemblée générale décide de nommer le Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim Derouiche en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane

Monsieur Nader GHAZOUANI

Le Secrétaire

Maitre Kamel Mekadmini

Monsieur Ali Ben KHALED

Les Scrutateurs

Enregistré à la Recette des Finances
La Marsa - TUNIS
Quittance N° 0218/2022
Enregistrement N° 0218/2022
Reçu: 0218/2022

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital de 5.561.635 DT
Identifiant Unique n° 047057W: - MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

DU 25/06/2020

L'an deux mille vingt et le jeudi 25 juin à 17 heures, Les actionnaires de la Société Atelier du Meuble intérieurs, société anonyme Faisant Appel public à l'Épargne, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'Hôtel Dar El Marsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba La Marsa -Tunis, et ce, sur convocation du conseil d'administration réuni le 04/06/2020 parue au JORT N° 37 du 05/06/2020, et dans un quotidien paraissant à Tunis, La Presse le 06/6/2020 et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (B.O.R.N.E) N° 127 du 05/06/2020,

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Extraordinaire avait été régulièrement convoquée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 27 des Statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane est nommé président de L'Assemblée et été spécialement délégué à cet effet par le président du conseil d'Administration.
- Monsieur Nader GHAZOUANI et Monsieur Ali BEN KHALED sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
- Monsieur Kamel MEKADMINI est désigné secrétaire de la séance

Le président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent 69.00 % des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Un projet des statuts de la société mis à jour
- 2- La liste des actionnaires
- 3- Les pouvoirs des actionnaires représentés
- 4- La feuille de présence
- 5- Le rapport du conseil d'administration
- 6- Le projet des résolutions

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant (Après avoir mis au vote une proposition d'ajout à l'ordre du jour de la résolution qui concerne la Mise à jour des Status de la société. Ladite proposition a été envoyée au nom du Président du Conseil dans les délais impartis) :

- 1- Augmentation du capital par incorporation de réserves
- 2- Modification de l'article 6 des statuts
- 3- Mise à jour des statuts
- 4- Délégation de pouvoirs

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, suite à la présentation faite par le Directeur Général de la situation financière de la Société suite à la pandémie Covid 19 et aux mesures prises contre la propagation dudit virus qui a révélé la suspension de l'activité (production, et distribution) et ce du 19 mars jusqu'à l'extinction des mesures exceptionnelles de confinement générale à savoir le 27 mai 2020 et la forte baisse des indicateurs d'activités alors que la Direction Générale a pris la décision de la prise en charge totale des salaires des employés durant la période du confinement,

L'Assemblée Générale, suite aussi de la mise en place par la Direction Générale de la société d'un Plan d'action pour augmenter le chiffre d'affaires par une augmentation de la cadences de la production et le développement des ventes ,

L'Assemblée Générale, suite enfin à la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le Capital par incorporation des réserves afin de renforcer la trésorerie de la Société,

Constatant que le capital social est entièrement libéré, l'Assemblée décide d'augmenter le Capital Social d'un montant de 926 939 DT par incorporation des bénéfices à prélever sur le poste « résultats reportés », pour le porter ainsi à 5 561 635 DT et ce, par la création de 926 939 actions nouvelles de un dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société, à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation d'un droit d'attribution rompu.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2020.

La date de détachement des droits d'attributions est fixée au 30/09/2020

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Deuxième résolution : Modification corrélative des Statuts

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

« Article 6 : CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de cinq millions cinq cent soixante un mille six cent trente-cinq dinars (5 561 635 DT), divisé en cinq millions cinq cent soixante un mille six cent trente-cinq (5 561 635) actions de un (1) Dinar chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité par les actionnaires »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Troisième Résolution : Mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des Statuts qui lui ont été proposés et qui ont été mis en conformité avec les nouvelles réglementations prévues par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, en approuve le texte et décide de les adopter comme nouveaux statuts de la société.

Ces nouveaux statuts, dont le texte sera certifié par les membres du bureau, demeureront annexés au procès-verbal de l'assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, monsieur le président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce qui procède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Mohamed Aziz BEN SLIMANE

Le Secrétaire

Monsieur Kamel MEKADMINI

Les Scrutateurs :

Monsieur Nader GHAZOUANI

Monsieur Ali BEN KHALED

Enregistré à la Recette des Finances
Le... 02/10/2020
Quittance N° ...
Enregistrement N° ...
Rec... 10/15

BILAN EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 Poste AGO du 25/06/2020

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>		<u>Notes</u>	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Actifs immobilisés				Capital social		5 561 635	4 634 696
Immobilisations incorporelles		237 882	214 976	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Moins : amortissements		(194 928)	(177 582)	Réserves		1 267 682	1 267 584
	4	<u>42 954</u>	<u>37 394</u>	Actions propres		(66 106)	(2 926)
Immobilisations corporelles		10 254 970	9 932 452	Résultats reportés		2 362 301	670 444
Moins : amortissements		(3 577 645)	(3 167 709)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>10 578 552</u>	<u>8 022 838</u>
	4	<u>6 677 325</u>	<u>6 764 743</u>	Résultat net de l'exercice		0	2 041 336
Immobilisations financières	5	1 523 236	1 540 475	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	<u>10 578 552</u>	<u>10 064 174</u>
Total des actifs immobilisés		<u>8 243 515</u>	<u>8 342 612</u>				
Autres actifs non courants		-	144 760	PASSIFS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>8 243 515</u>	<u>8 487 372</u>	PASSIFS NON COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Emprunts et dettes assimilées	11	1 875 909	2 170 221
Stocks		3 841 282	3 509 966	Provisions pour risques et charges		253 777	188 777
Moins : provisions		-	-	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>2 129 686</u>	<u>2 358 998</u>
	6	<u>3 841 282</u>	<u>3 509 966</u>				
Clients et comptes rattachés		8 444 325	7 761 380	PASSIFS COURANTS			
Moins : provisions		(255 899)	(374 043)	Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 779 074	6 034 531
	7	<u>8 188 426</u>	<u>7 387 337</u>	Autres passifs courants	13	2 410 991	1 510 129
Autres actifs courants	8	1 004 986	914 900	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	970 083	964 424
Placements et autres actifs financiers		-	60 913	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>9 160 148</u>	<u>8 509 084</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	9	590 177	571 768				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>13 624 871</u>	<u>12 444 884</u>	TOTAL DES PASSIFS		<u>11 289 834</u>	<u>10 868 082</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>21 868 386</u>	<u>20 932 256</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>21 868 386</u>	<u>20 932 256</u>

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 Poste AGO du 25/06/2020
(exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Autres compléments d'apports</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2017	4 634 696	1 453 040	421 336	800 000	-	-	636 682	1 280 916	-	9 226 670
Affectation approuvée par l'AGO du 20/06/2018			42 133				33 762	(1 280 916)	1 205 021	-
Distribution de dividendes									(1 205 021)	(1 205 021)
Rachat d'actions propres approuvé par l'AGO du 20/06/2018						(32 453)				(32 453)
Cessions d'actions propres					4 115	29 527				33 642
Résultat net de l'exercice 2018							2 041 336			2 041 336
Soldes au 31 Décembre 2018	4 634 696	1 453 040	463 469	800 000	4 115	(2 926)	670 444	2 041 336	-	10 064 174
Affectation approuvée par l'AGO du 20/06/2019							650 927	(2 041 336)	1 390 409	-
Distribution de dividendes					98				(1 390 409)	(1 390 311)
Rachat d'actions propres						(63 180)				(63 180)
Résultat net de l'exercice 2019							2 663 073			2 663 073
Soldes au 31 Décembre 2019	4 634 696	1 453 040	463 469	800 000	4 213	(66 106)	1 321 371	2 663 073	-	11 273 756
Affectation approuvée par l'AGO du 25/06/2020							1 040 930	-2 663 073	695 204	
Augmentation de Capital	926 939									
Distribution de dividendes									-695 204	
Soldes après affectation de résultat 2019	5 561 635	1 453 040	463 469	800 000	4 213	(66 106)	2 362 301	0	0	10 578 552